BUDGET PRIMITIF
2018

Conseil communautaire du 29 mars 2018

GRAND PARIS SEINE &OISE
COMMUNAUTÉ URBAINE

CHAPITRE 1 :

Le budget principal de la communauté urbaine GPSEO pour 2018 s'inscrit dans une logique financière contrainte du fait de la loi de finances (LFI) pour 2018. En effet, la LFI conditionne le maintien des dotations 2018 de l'Etat au respect du plafond constitué par le montant réalisé des dépenses réelles de fonctionnement de 2017 (hors chapitre 014 : Attributions de compensation et FPIC) majorées au maximum du taux de 1,2 %.

L'Etat souhaite que cet encadrement des dépenses se traduise par un contrat entre la collectivité ou l'EPCI concerné. A cet effet, 322 collectivités et EPCI ont été recensés sur la base d'un compte de gestion 2016 (en dépenses réelles) supérieur à 60M€. GPSEO se trouve donc intégré à ce dispositif comme le précise la récente circulaire d'application.

Ce dispositif de contractualisation, non obligatoire, mais très fortement incitatif, traduit la volonté de l'Etat de contenir les dépenses de fonctionnement des collectivités et EPCI, et de consolider leur capacité d'autofinancement.

Le contrat devra préciser le taux d'évolution retenu à partir des trois critères : l'évolution de la population entre 2013 et 2018, le revenu moyen par habitant et l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2014 et 2016. Dans ce cadre, le taux final peut varier à la baisse et éventuellement à la hausse. Mais il est très clairement précisé que si un contrat (parmi les 322 prévus) dépasse le taux de 1,2 %, un autre contrat devra obligatoirement être inférieur pour équilibrer le dispositif au plan national.

En cas de non-respect de ce contrat, des pénalités seront appliquées par le biais d'un prélèvement sur les futurs montants de DGF.

Il est ici important de souligner que ce taux « directeur » de progression des dépenses de fonctionnement s'applique au niveau national et que toutes les collectivités et EPCI de France seront appelées à contribuer à la réalisation de cet objectif.

Cela signifie que même les collectivités ou EPCI ayant un budget inférieur au seuil fixé par la loi (60 M€) verront leur DGF baisser si l'Etat constatait un dépassement national de la cible de 1,2 %.

Nous sommes en présence d'une contrainte nationale qui fixe un taux d'évolution des seules dépenses de fonctionnement sans prendre en compte des efforts qui seraient réalisés par une collectivité ou EPCI pour optimiser ses recettes, comme par exemple en développant le mécénat. De même, la mise en place de dispositifs de mutualisation est désormais pénalisante pour son porteur car elle conduit à une hausse des dépenses même si des contributions des collectivités intéressées viennent réduire fortement la dépense nette.

Cette logique de l'Etat est fortement déstabilisante pour une structure comme GPSEO, qui est en phase de développement, de construction, de montée en puissance de ses équipes et de son activité globale.

En effet, comment assurer le renforcement indispensable de son ingénierie qui nécessite des recrutements de haut niveau dans un contexte de quasi stabilité des dépenses et alors que la

maturité nécessaire n'est pas encore atteinte. Bien évidement des efforts de gestion sont engagés mais à l'image d'autres territoires en développement, ceux-ci demeurent sans commune mesure avec les indispensables renforcements d'effectifs.

Pour plus de précisions, comment assurer la mise en œuvre d'une stratégie offensive en matière économique pour attirer de nouvelles entreprises sans disposer d'une équipe spécialisée et formée, comment préparer le territoire à l'arrivée des grands projets d'EOLE si les effectifs ne sont pas adaptés aux enjeux et au niveau de spécialisation requis pour réaliser cette ambition, comment maintenir et développer des niveaux de service de qualité que ce soit en matière d'espaces publics ou d'aide au territoire en difficulté sociale.

Précisons également, que l'Etat s'est engagé au maintien du montant de la DGF mais au niveau national et non pas individuellement. Ceci ne garantit donc absolument pas le montant de DGF pour toutes les collectivités et EPCI au niveau 2017. Ainsi, la progression de la péréquation qui s'opère entre les collectivités et EPCI sera financée par prélèvement sur celles et ceux qualifiés de bien dotés. GPSEO financera donc la péréquation à hauteur de 0,5 M€, montant qui s'ajoute au prélèvement sur la DCRTP (1M€) et à la perte de recette fiscale de 6,5M€ (centrale électrique).

Les moyens dégagés par le budget 2018 présenté (et pour les deux suivants) nécessiteront des arbitrages politiques sur le format des activités de la CU et les niveaux de service associés. En effet, ils ne sont pas à la hauteur des conséquences budgétaires de l'extension substantielle du périmètre des compétences de la CU - leadership du développement du grand territoire en préparant l'arrivée d'Eole ; gestion de grands services et équipements à destination des habitants (voirie, eau et assainissement, déchets, grands équipements culturels et sportifs).

Un travail de sélection des activités à porter par la CU dans chaque compétence associée à une définition des niveaux de services sera donc indispensable. Les élus y seront appelés dans les prochains mois en parallèle de la démarche de construction du projet de territoire également en cours d'engagement.

Les résultats de ces démarches seront essentiels pour permettre un fonctionnement maîtrisé de la CU sur les 3 prochaines années.

Le projet de Budget présenté sera très certainement à adapter, à amender au cours de l'année par des décisions modificatives qui ajusteront les enveloppes budgétaires actuellement prévues pour tenir compte des précisions à venir de l'Etat et du contenu du contrat s'il était signé par GPSEO. De même, un budget très resserré conduira à l'impérieuse nécessité d'ajuster au plus près les crédits aux réalités opérationnelles par des virements de crédits plus fréquents.

Il ne sera pas possible d'abonder les crédits votés au BP en cours d'exercice. En effet, cela aurait pour conséquence de faire sortir de la cible de 1,2% (contrat signé ou pas) et conduirait à l'application de pénalités, lesquelles s'élèvent, selon les textes en vigueur, à 100% du dépassement en cas de non signature de contrat et à 75% si un contrat est signé. Ces pénalités se trouvent limitées à 5% des recettes de fonctionnement.

Des travaux préparatoires à l'élaboration du contrat doivent donc s'engager avec les services de l'Etat dès la fin du mois de mars 2018. L'objectif souhaité par l'Etat est que le contrat soit signé au plus tard le 30 juin.

Comme prévu, le résultat de l'exercice 2017 est repris dès le BP 2018. Il s'élève à 26,97 M€, en augmentation de 5,2 M€ par rapport au résultat 2016. Cela s'explique principalement par un très important travail sur les délais de traitement des recettes qui a permis d'accélérer les encaissements sur l'exercice, combiné à de nombreux rattrapages sur des recettes non titrées suite à la fusion. En parallèle, les efforts de gestion engagés ont permis de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Je souhaite ici souligner l'excellente collaboration entre les services de GPSEO et ceux de la Trésorerie, qui a permis d'atteindre cet objectif, lequel permet d'assurer un autofinancement correct.

Dans la logique du Débat d'Orientation Budgétaire acté lors de la séance du Conseil Communautaire du 8 février dernier, le projet de Budget Primitif confirme les axes et les contraintes suivantes qui concourent à l'équation :

- Les axes forts :
    - Ne pas augmenter la fiscalité locale pesant sur les ménages et les entreprises
    - Conserver une dynamique des Investissements en progression avec une réserve sur notre capacité humaine à conduire les travaux
    - Ajuster la montée en puissance et en compétence de l'ingénierie interne de la communauté urbaine

- Les contraintes :
    - L'adéquation entre recrutements indispensables et encadrement des seules dépenses de fonctionnement
    - Prendre en main les nouveaux transferts (nouvelles piscines) et assurer la continuité du service public.
    - Assurer la nouvelle compétence GEMAPI issue de la loi NOTRe ainsi que le ruissellement.
    - Assurer à budget constant, la hausse de l'inflation et des augmentations liées à la revalorisation des prestations contractuelles d'ores et déjà actées dans les marchés et conventions en vigueur.

CHAPITRE 2 : LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget de la CU GPS&O se décompose en 8 budgets :
- 1 budget principal
- 4 budgets annexes liés à l'eau et à l'assainissement
- 3 autres budgets annexes (activités culturelles, immobilier d'entreprises et opérations d'aménagement)

2.1. Le budget principal

Le budget primitif 2018 du budget principal s'élève pour les dépenses réelles à 88 M€ pour l'investissement et à 255,29 M€ pour la section de fonctionnement.

2.1.1. Le fonctionnement

A - Les recettes de fonctionnement

	RECETTES	BP 2017	BG 2017	RAR 2017	Crédits nouveaux	BP 2018
Chap. 013	Atténuations de charges	550 000,00	550 000,00		100 000,00	100 000,00
Chap. 70	Produits des services	9 783 139,00	10 406 071,00		8 810 552,00	8 810 552,00
Chap. 73	Impôts et taxes	192 497 000,00	191 520 553,00		191 009 426,00	191 009 426,00
Chap. 74	Dotations, subventions	59 841 361,00	63 011 364,00		55 692 976,00	55 692 976,00
Chap. 75	Autres produits	3 134 000,00	5 773 540,00		3 023 899,00	3 023 899,00
Chap. 76	Produits financiers					
Chap. 77	Produits exceptionnels		6 864 819,65			
Art. 002	Résultat fonct. reporté		21 765 538,21		26 974 957,47	26 974 957,47
Art. 002	Résultat fonct. reporté transf.		1 308 332,11			
Chap. 042	Quote part subv transférées	219 500,00	235 100,00		280 000,00	280 000,00
Total recettes fonctionnement		**266 025 000,00**	**301 435 317,97**		**285 891 810,47**	**285 891 810,47**

En dehors de la reprise anticipée du résultat, les recettes réelles de fonctionnement 2018 s'élèvent à 258,92 M€ contre 266 M€ au BP 2017.

A/ Les ressources fiscales : 191 M€ prévus en 2018 contre 191,5 M€ en 2017 :

La fiscalité représente une recette globale de 136,9M€ (stable par rapport à 2017). La Communauté Urbaine a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2018. Les recettes 2018 sont donc issues de la seule revalorisation des bases. Pour rappel, la perte de produits issu de la fermeture de la centrale électrique représente, à compter de 2018 et pour chaque année à venir, une perte financière de 6,5M€.

Les impôts « ménages » sont budgétés à 91,58 M€ dont 51,82 M€ pour la taxe d'habitation et 39,76 M€ pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour sa part, la fiscalité professionnelle est évaluée à 83,496 M€ répartis entre la CFE (52,75 M€), la CVAE (24,29 M€), les IFER (2,36 M€ au lieu de 5,28 M€ en 2017), et la TASCOM (4,09 M€).

La taxe GEMAPI instituée par GPSEO à compter de 2018 est chiffrée à 1,32 M€.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources inchangé à 7,71 M€.

Les autres recettes fiscales (1,45 M€) sont les suivantes :

La taxe additionnelle sur le foncier non bâti (stable à 0,30 M€)

Les droits de stationnement des parkings en ouvrages (inchangés à 0,35 M€)

La taxe de séjour, instaurée au niveau intercommunal en février 2017 (réajustée à 0,8 M€ pour 2018 au lieu de 0,95 M€ en 2017).

B/ Les dotations/subventions (55,70 M€ en 2018 comparés à 63,01M€ en 2017) comportent principalement :

- ✓ La DGF qui est globalement estimée à 43,69 M€ pour 2018 contre 44,11 M€ en 2017, réduction résultant de la péréquation entre collectivités et EPCI.
- ✓ La DCRTP qui est réduite à 4,32 M€ pour 2018 au lieu de 5,36 M€ en 2017.
- ✓ Les allocations compensatrices qui sont évaluées à 2,05 M€ pour 2018 et ne portent plus que sur seule la taxe d'habitation. Elles étaient budgétées à hauteur de 2 M€ en 2017.
- ✓ Le FCTVA fonctionnement qui est chiffré à 0,55 M€ (0,45 M€ prévus au budget 2017) sur la base des dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2018 éligibles.
- ✓ D'autres subventions qui se montent à un total de 5,07 M€ en 2018 dont principalement :
  - Les soutiens d'éco organismes pour les déchets maintenus à 1,31 M€
  - Les participations pour les services de transports 1,55 M€ en 2018
  - Les subventions politique de la ville 0,37 M€ en 2018

C/ Les produits des services (8,81 M€ en 2018 contre 10,406 M€ en 2017) sont constitués de :

- ✓ Redevances d'occupation du domaine public pour 1 M€

- ✓ Recettes liées aux équipements culturels et sportifs 1,82 M€ en 2018 (1,47 M€ en 2017) décomposés en :
  - 1,30 M€ pour les équipements sportifs dont 0,51 M€ pour les 3 piscines en régie reprises par GPSEO au 1er janvier 2018.
  - 0,52 M€ pour les équipements culturels

- ✓ Recettes du service « déchets » 2,97 M€ en 2018 (3,66 M€ en 2017) baisse qui prend en compte la réalité des tonnages

- ✓ Refacturations de frais de personnels aux budgets annexes (2,51 M€) et aux communes pour l'instruction des autorisations du droit des sols (0,25 M€)

D/ Les autres recettes réelles de fonctionnement (3,12 M€ en 2018 comparés à 13,19 M€ en 2017) sont principalement :

- ✓ Les attributions de compensation (AC) de fonctionnement à verser par des communes pour un montant total de 5,44 M€.
- ✓ Les produits de valorisation des déchets sont estimés à 2,69 M€ en 2018.

La baisse des inscriptions budgétaires s'explique, d'une part, par une recette exceptionnelle en 2017 de 7,4M€ (indemnités Valène) et, d'autre part, par une régularisation en 2017 d'une recette de 2,1M€ provenant du SMITRIVAL

B - Les dépenses de fonctionnement

	DEPENSES	BP 2017	BG 2017	RAR 2017	Crédits nouveaux	BP 2018
Chap. 011	Charges générales	101 260 730,00	106 178 898,00		100 125 064,00	100 125 064,00
Chap. 012	Charges de personnel	45 000 000,00	46 685 310,00		48 942 700,00	48 942 700,00
Chap. 014	Atténuations de produits	69 770 000,00	78 844 515,00		73 976 000,00	73 976 000,00
Chap. 65	Autres charges	31 201 155,00	31 216 338,00		29 731 675,00	29 731 675,00
Chap. 656	Frais fonc. groupes élus	145 000,00	145 000,00		145 000,00	145 000,00
Chap. 66	Charges financières	1 530 000,00	1 680 000,00		1 510 000,00	1 510 000,00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	689 115,00	2 391 115,00		864 783,00	864 783,00
Chap. 022	Dépenses imprévues fonc.	284 000,00				
Chap. 042	Dotations amortiss.	7 200 000,00	7 390 400,00		8 150 000,00	8 150 000,00
Chap. 023	Autof. complémentaire	8 945 000,00	26 903 741,97		22 446 588,47	22 446 588,47
Total dépenses fonctionnement		**266 025 000,00**	**301 435 317,97**		**285 891 810,47**	**285 891 810,47**

Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 (hors chapitre 042 et 023) s'élèvent à 255,29 M€. Leur évolution est conforme au taux d'encadrement des dépenses de fonctionnement fixé par l'Etat soit 1,2% (par rapport au CA 2017).

Le projet de circulaire du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de l'action et des comptes publics prévoit les modalités de calcul de l'évolution des dépenses de Fonctionnement.

Celles-ci sont résumées dans le tableau suivant

CA 2017 dépenses réelles	253,37 M€
CA 2017 du chapitre 014	74,20 M€
Dépenses servant de base de calcul	179,17 M€
Taux d'évolution maximum : 1,20%	+ 2,15 M€
CIBLE 2018	181,32 M€
CHAPITRE 014 DU BP 2018	73,98 M€
BP 2018 cible	255,3 M€

A/ Les charges à caractère général : 100,12M€

Ce poste de dépense est en baisse significative de 1,13 % par rapport au budget 2017. La modification du périmètre des compétences de GPSEO entre 2017 et 2018, dont notamment la rétrocession des compétences enfance/petite enfance en année pleine et à compter du 01/01/2018 l'intégration des nouvelles piscines ainsi que la rétrocession d'équipements culturels induit un allègement sur ce chapitre de dépense compensé par une augmentation des Attributions de compensation. Par ailleurs, un important travail de recherche d'optimisation des dépenses a été effectué et sera poursuivi en 2018. On peut citer la situation née du renouvellement du marché « déchets » qui suite à une meilleure définition du besoin et à une assise territoriale plus importante permet dès 2018 une première économie de 1,7 M€.

Les charges à caractère général qui représentent 39% des dépenses réelles principalement de fonctionnement.

Parmi les axes forts des engagements de la Communauté Urbaine figure l'ensemble des dispositifs relatifs à l'aide aux entreprises. Le projet de BP prévoit ainsi un crédit de 2,5 M€ destinés aux actions d'animation du tissu économique et au soutien et développement des

filières locales. En complément l'objectif est de faire connaitre le territoire auprès des entreprises extérieures (forum, salons, actions de prospection). Ces dispositifs, associés à un effort d'investissement de la CU ont comme cible de soutenir les entreprises locales et d'attirer de nouvelles entreprises dans l'objectif prioritaire de maintenir et développer l'emploi. Le projet de BP 2018 se concentre sur cet objectif en réduisant la part consacrée aux études de développement de filières et au forum des Métiers pour préserver les actions d'accompagnement des entreprises.

Le développement des mobilités constitue le 2ème axe majeur. Il doit servir à la fois les habitants du territoire et le développement économique. Le maintien de ce réseau sera financé, en dehors des projets d'investissements, par une enveloppe budgétaire de 8,3 M€. Cette enveloppe est majoritairement (8M€) constituée de la reconduite des conventions partenariales avec Ile de France Mobilités et les transporteurs, c'est-à-dire le maintien de l'offre actuelle. Elle ne peut consacrer que 0,35 M€ au développement de l'offre de transports (renforcement des fréquences de bus, élargissement des plages horaires, …) L'enjeu pour les prochaines années consistera donc à tenter d'améliorer l'offre de transport, à coût constant ; dans cette perspective, la CU s'engagera dans la remise en concurrence des transporteurs aux côtés d'IDFM (qui doit s'échelonner sur trois ans). Le budget alloué au Transport à la demande représente quant à lui 0,35 M€ ; il est stable et permettra le maintien du service dans son périmètre actuel de l'ancienne CAMY, sans élargissement au reste du territoire.

Enfin, la gestion des parcs de stationnement en ouvrage dont la Communauté urbaine a récupéré la charge s'élève à 0,68 M€. Le budget n'intègre pas la gestion de toutes les aires de stationnement dont la compétence relève de la CU depuis 2016.

Le volet environnemental des actions communautaires se traduit par le traitement et la collecte des Déchets. Ces actions mobilisent un crédit de 47 M€ ce qui représente le premier poste de dépenses hors masse salariale. C'est un domaine dans lequel les projets mis en œuvre et l'élaboration des nouveaux marchés démontrent concrètement les gains que peut dégager la CU par une approche rationalisée de ses interventions. En effet, les nouveaux marchés conclus courant 2017 vont permettre de produire environ 3M€ d'économies pluriannuelles en conservant les niveaux de service pré existants ainsi que les tonnages collectés.

En ce qui concerne les interventions au titre de la Voirie (voirie, propreté, espaces verts), l'engagement de la CU se poursuit par un crédit de 19,4M€. Ainsi les actions liées à la Propreté seront dotées de 5,42M€, celles relatives à l'éclairage public de 5,99M€. L'entretien direct de la Voirie se finance par un crédit global de 4,6M€ et les espaces verts disposeront de 3,35 M€ de budget. Il convient de souligner que ce secteur d'intervention ne dispose pas encore du nombre d'agents indispensables à l'exercice correct de cette mission et que tout retard ou remise en cause des recrutements programmés induira un niveau de service qui ne sera pas en phase avec l'ambition de la CU.

L'offre culturelle doit se traduire par le développement des réseaux professionnels et la mise en place d'outils de partage des informations culturelles ainsi que la poursuite des actions engagées en 2017, lesquelles participent activement à l'attractivité de notre territoire. Un travail important s'engage sur la qualification des conditions d'accueil des familles associée à une proposition d'activités périscolaires accrues. En complément, les structures d'enseignement artistique poursuivent leur adaptation pour à la fois offrir un accès le plus large à tous les habitants et dans le même temps valoriser l'excellence artistique. Le schéma de développement et d'innovation culturelle, dont la finalisation est en cours, permettra de

mieux structurer l'ensemble de l'offre culturelle. Dans le domaine culturel, le BP 2018 s'élève à 2,38 M€ sans compter les subventions versées à hauteur de 0,97M€.

Concernant le Sport, l'intégration de nouveaux équipements sportifs (piscines) associée au déploiement des actions prévues dans la politique du « savoir nager » conduit à un budget global de 7,04 M€ incluant l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des piscines transférées au 1er janvier 2018 complétés par 0,4 M€ pour les subventions aux associations. L'exercice 2018 sera celui de la conduite et de la définition du schéma directeur des piscines, permettant d'engager un travail de redéfinition des priorités sportives.

Un territoire équilibré nécessite un engagement important en faveur des secteurs en difficulté afin de ne pas accroitre les inégalités. Les aides et l'accompagnement des actions prévues dans le cadre de la politique de la ville seront budgétées à hauteur de 1,4M€. Les actions autour de la problématique du logement mobilisent, elles, une enveloppe de 0,47M€.

B/ les charges de personnel

Les sommes inscrites au budget passent de 46,38 M€ à 48,94 M€ entre 2017 et 2018 (soit +2,558 M€). Par rapport à 2017, le montant budgété en 2018 tient compte du glissement vieillesse technicité des agents et du périmètre 2017 de GPSEO en année pleine (soit +2 M€ au total) ainsi que des modifications des compétences au 1er janvier 2018 (-0,4 M€ dont +0,9 M€ pour l'intégration des piscines en régie et -1,3 M€ pour la rétrocession de la maison des Arts, du cinéma Paul Grimaud et des bibliothèques). Une enveloppe très limitée de 1M€ est plus particulièrement destinée aux nouveaux recrutements sur 2018, ce qui représente une forte difficulté face à l'indispensable montée en puissance des équipes comme par exemple, celles des Centres Techniques Communautaires, celles chargées du développement économique ou celles qui mettront en œuvre des dispositifs de soutien aux communes (Droits des Sols) et aux habitants (logement).

A notre stade de construction, les équipes de Voirie ne sont pas dimensionnées à hauteur des enjeux, des recrutements doivent encore intervenir afin de conserver un niveau de service de qualité.

Comme cela a été indiqué en introduction, l'encadrement des dépenses de fonctionnement contraint très fortement le développement du projet de la CU ; la masse salariale nécessitera des adaptations fortes qui nécessiteront que des priorités soient établies.

C/ les reversements de fiscalité aux communes

Ils sont prévus à hauteur de 68,9 M€ en 2018 (64,9 M€ au BP 2017) et intègrent principalement :

- Les AC de fonctionnement à verser à hauteur de 67,7 M€ (63,8 M€ au BP 2017). Dans l'attente des travaux de la CLETC, ce montant intègre :
    - la rétrocession en année pleine des compétences enfance et petite enfance
    - une évaluation prévisionnelle des piscines reprises par GPSEO et des rétrocessions aux communes d'équipements culturels (maison des arts, cinéma Paul Grimaud, bibliothèques) au 01/01/2018
    - la ventilation des AC d'investissement pour les communes ayant délibéré pour adopter cette répartition.

- L'enveloppe de la Dotation de solidarité communautaire reste inchangée à 1 M€

D/ Autres charges de gestion courante
D'un montant de 29,73 M€, le chapitre 65 intègre principalement :
- des contributions obligatoires pour 21,26 M€ dont 13,9 M€ concernant le contingent incendie et 6 M€ de contributions versées à des syndicats (intervenant notamment sur les déchets, GEMAPI, l'assainissement, les réseaux secs et le sport)
- des subventions de fonctionnement d'un montant de 5,46 M€ dont 4,97 M€ aux associations
- la prise en charge du déficit de fonctionnement du budget annexe immobilier d'entreprises : 1,01 M€
- les indemnités/frais/formations des élus : 1,69 M€

Par ailleurs, on peut citer :
- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) revalorisé à 5,11 M€ (contre 5M€ en 2017).
- Les charges financières correspondant aux intérêts des emprunts et intégrées pour 1,51 M€ (en baisse de 0,17 M€ par rapport à 2017)
- Les frais de fonctionnement des groupes d'élus budgétés à 0,14 M€ (montant identique à 2017)

L'ensemble des opérations de la section de fonctionnement permettent de dégager (hors dotations aux amortissements) 22,45 M€ au profit de la section d'investissement.

2.1.2 L'investissement

Dans la droite ligne des Orientations budgétaires approuvées en février dernier, le projet de Budget en Investissement est la traduction de la volonté affirmée de construire et développer un territoire en se fondant sur les deux axes prioritaires que sont les projets à vocation économique pour accueillir de nouvelles entreprises génératrices d'emplois nouveaux et de ressource pour le territoire et préparer l'arrivée prochaine d'EOLE.

L'enveloppe présentée au BP 2018 est de 88 M€ en progression de 8,3 M€ par rapport au BP 2017.

L'ensemble des opérations liées à l'Attractivité du territoire sera doté d'un crédit de 28,2M€, l'Aménagement intégrant les Mobilités, l'Habitat et la Politique de la ville disposera d'une enveloppe légèrement supérieure à 16 M€. Tous les projets relatifs aux espaces publics, l'environnement, les déchets, disposeront d'un crédit proche de 36 M€. Enfin, les opérations patrimoniales disposeront d'un crédit de 7 M€.

Les crédits engagés en 2017 n'ayant pas fait l'objet de facture avant le 31 décembre 2017 sont reportés et repris dès le BP, ce qui représente une enveloppe complémentaire de 35M€.

Grace à un endettement modéré, le remboursement du capital de la dette représente un montant contenu à 5,62M€.

Du fait d'un autofinancement amélioré, de recettes propres d'investissement en progression (29,3 M€ contre 23,5 M€), le financement des nouveaux projets d'investissement sera couvert par une inscription prévisionnelle d'emprunt de 34,1M€.

Il faut néanmoins lire ce budget d'investissement en progression en lien avec la dépense de fonctionnement, en gardant à l'esprit que la capacité de la CU à réaliser ces investissements repose sur sa capacité à les conduire (ce qui nécessite des ressources humaines) et à les gérer ensuite (entretien, exploitation, …)

A - Les dépenses d'investissement.

DEPENSES		BP 2017	BG 2017	RAR 2017	Crédits nouveaux	BP 2018
Chap. 040	Amort. subventions	219 500,00	235 100,00		280 000,00	280 000,00
Chap. 041	Opérations patrimoniales	900 000,00	900 000,00		900 000,00	900 000,00
Chap. 020	Dépenses imprévues inv.	222 905,00	48 014,00			
Chap. 204	Subv. d'équipement versées	8 794 600,00	10 610 314,74	3 171 351,24	6 782 450,00	9 953 801,24
Chap. 20	Immob. incorporelles	13 910 550,00	17 303 112,06	5 714 128,58	14 040 408,40	19 754 536,98
Chap. 21	Immob. corporelles	26 465 089,00	35 026 876,42	8 799 539,27	21 068 229,00	29 867 768,27
Chap. 23	Travaux	29 995 040,00	40 166 032,91	8 219 795,01	45 982 400,00	54 202 195,01
Chap. 26	Immob. financières	70 000,00	70 000,00			
Chap. 27	Autres immob. financières	193 571,00	9 452 578,52	9 175 000,00	50 000,00	9 225 000,00
Chap. 4581x	Op. sous mandat (dépenses)	132 000,00	211 992,00	6 339,86	100 242,00	106 581,86
Chap. 13	Subv. invt. reçues	336 200,00	304 200,00			
Chap. 10	Dotations et fonds divers		74 599,00		74 599,00	74 599,00
Chap. 16	Capital de la dette	5 000 000,00	5 367 013,00		5 600 000,00	5 600 000,00
Chap. 16	Dépôts et cautionnements	16 545,00	16 545,00		26 000,00	26 000,00
Art. 001	Solde d'exécution		1 327 905,15		14 583 165,86	14 583 165,86
Art. 001	Solde d'exécution transf.		2 644,28			
Total dépenses investissement		**86 256 000,00**	**121 116 927,08**	**35 086 153,96**	**109 487 494,26**	**144 573 648,22**

L'Attractivité du territoire

Comme pour les dispositifs prévus en fonctionnement, la priorité de l'Investissement en matière de Développement économique est d'apporter un soutien actif aux entreprises locales et de les aider à se développer tout en attirant de nouvelles entreprises.

Le projet de BP 2018 du Développement Economique pour son volet investissement disposera d'un crédit de 22,1M€.

Pour atteindre les objectifs fixés, il convient de développer la prospection mais aussi et surtout, de construire une offre foncière et immobilière de qualité disponible (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque le territoire de la CU ne dispose que de très peu de terrains et de bâtiments disponibles pour l'accueil de nouvelles entreprises).

C'est pourquoi, le volet foncier et immobilier sera doté d'un crédit de 2M€ permettant d'engager une stratégie foncière adaptée aux besoins des entreprises et permettant à terme de disposer de réserves foncières suffisantes pour répondre dans les meilleurs délais aux attentes de nouvelles entreprises qui souhaiteraient s'installer sur notre territoire ainsi qu'à celles souhaitant se relocaliser dans le cadre d'un projet de développement.

En matière de travaux, c'est une enveloppe de 9,7M€ qui est prévue. Parmi les opérations on peut citer :

- la poursuite des aménagements sur le site économique Buchelay, Sortie 13 de l'A13, avec un crédit de 8,6M€
- les crédits prévus pour le Parc d'Activité Economique Rosny Ilot Afrique à hauteur de 0,4M€.
- la phase 2018 des travaux liés à la création extension du PAE Les Mureaux/voie Bérégovoy avec une inscription de 0, 3M€

Ces crédits sont complétés par des études pour 0,4M€ portant notamment sur le projet 40 sous à Orgeval (0,2M€) et le quartier des Brosses à Magnanville.

L'effort portant sur l'attractivité du territoire doit également passer par des équipements culturels et sportifs modernisés, conformes aux normes en vigueur et adaptés aux nouvelles pratiques.

En matière d'équipements culturels, les investissements représentent un crédit de 1,9 M€ dont on peut citer :

- 0,23 M€ pour des travaux d'accessibilité et d'aménagement de la terrasse au conservatoire de Mantes
- 0,09 M€ au centre de la danse Pierre Doussaint dont des travaux sur le plancher de la salle de danse
- 0,26 M€ pour des travaux de gros entretien au sein de l'hospice St Charles
- 0,14 M€ pour la sécurisation du site du Château Ephémère à Carrières
- 0,12 M€ pour le Parc aux Etoiles principalement axé sur des travaux liés à la sécurité incendie

La CU a notamment pris en responsabilité des piscines dont la mise aux normes nécessite des crédits importants tout en réalisant, dans le même temps, des gros travaux d'entretien sur ce patrimoine vieillissant. Ce constat est également partagé en ce qui concerne le patrimoine culturel. Il n'est pas pensable d'envisager une stratégie attractivité à partir d'un patrimoine inadapté.

Sur un budget d'investissement consacré au secteur du Sport de 4,2M€, le Budget 2018 mobilisera près de 1,61 M€ pour les travaux à réaliser dans les piscines. Ces travaux concernent principalement :

- Aqualude pour d'une part la réfection du carrelage suite à la constatation de nombreux désordres (0,7M€) et, d'autre part, 0,44 M€ pour des travaux électriques et des mises aux normes incendie
- La piscine d'Andrésy pour 0,13 M€ pour la sécurité incendie, des travaux d'éclairage et la réfection de l'étanchéité de la terrasse
- Divers travaux d'aménagement dont la piscine de Becheville pour 0,1 M€, la piscine de Verneuil pour 0,14M€

Les autres équipements sportifs ne sont pas oubliés avec des investissements comme la patinoire de Mantes à hauteur de 0,27M€ afin de maintenir les installations à un bon niveau de service et l'adapter aux normes d'accessibilité. L'espace sportif de la Butte verte mobilise 0,14 M€ pour les mesures liées au plan accessibilité.

Des acquisitions foncières sur le Golf de Guerville sont financées par une inscription de 2M€.

Planification stratégique

Comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les grands documents de planification stratégique sont en cours de finalisation.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui définit, à travers son Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire et dont l'achèvement est prévu en 2019, sera doté d'un crédit de 0,5M€.
Le Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI), précisant la stratégie et le programme d'actions en la matière, disposera d'un crédit de 0,7M€ au BP 2018.
En complément, un crédit de 0,48M€ sera destiné aux travaux relatifs au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Aménagement du territoire

L'objectif de préparation du territoire à l'arrivée d'EOLE est le fil rouge qui conduit le financement des opérations proposées au projet de BP 2018. Aménager un territoire équilibré disposant d'un maillage de transports en commun associé à des modes de déplacements alternatifs et d'une action en faveur du logement favorisant un rééquilibrage de la production du logement social sont les axes forts de l'action communautaire. L'atteinte de cet objectif est très liée au redressement des quartiers en Politique de la Ville, domaine essentiel d'interventions publiques.

C'est une enveloppe d'investissement de 16,1 M€ qui est proposée au vote du BP 2018.

1/ les Mobilités

Le budget 2018 programme des crédits à hauteur de 8 M€.

Ce sont 3,14 M€ qui sont destinés au financement des opérations prévues dans le cadre des aménagements multimodaux parmi lesquelles figurent :
- 1,3 M€ pour le pôle gare de Rosny sur Seine
- 0,4 M€ pour le pôle gare de Poissy
- 0,3 M€ pour les études de projet du pôle gare de Mantes
- 0,25 M€ concernant le pôle gare Les Mureaux
-0,15 M€ destinés au pôle gare Vernouillet Verneuil
- 0,12 M€ pour le pôle gare Aubergenville Elisabethville

Concernant les Transports en commun en Site Propre, c'est une enveloppe de 0,82 M€ qui sera consacrée aux projets de TCSP du Mantois pour 0,4M€, les études de l'extension TCSP de Limay pour 0,16M€ et 0,06M€ pour les études de faisabilité des voies bus Mantes Graviers Rosny.

Les opérations liées aux déplacements à vélo seront dotées de 1,2 M€ afin de réaliser les aménagements de pistes indispensables au développement de ce mode de transport.

En complément, les crédits à hauteur de 1,3 M€ serviront aux réalisations de travaux pour améliorer et développer le transport en Bus sur notre territoire.

Un travail est également engagé sur des offres de mobilité innovantes, la Communauté Urbaine s'est en effet engagée dans une expérimentation sur le véhicule autonome avec Airbus Defence et le pôle de compétitivité Mov'Eo.

2/ Les actions urbaines

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), le lancement des études prévues dans le protocole ANRU est en cours de réalisation et les crédits adaptés aux besoins en vue de la préparation du projet de convention pluriannuelle avec l'ANRU. C'est un montant de 2,16M€ qui sera destiné au financement des études retenues.

Comme cela a été indiqué dans le DOB 2018 et au titre de son plan AMORCE, le Département soutiendra également 15 opérations portées par la CU en phase opérationnelle.

A cet effet, les études sont prévues sur le secteur du Val Fourré à Mantes-la-Jolie (entrée Sully, Abords école rouge et bleu), le Village à Limay et la liaison Beauregard-la Coudraie à Poissy, le quartier du Parc à Vernouillet (237 K€).

En matière d'habitat, des crédits à hauteur de 1,89 M€ sont prévus dont 0,48 M€ pour assurer le suivi OPAH notamment pour aider les copropriétés dégradées du Val Fourré et aux Mureaux. Ces actions seront complétées par des aides destinées à lutter contre la précarité énergétique programme « Habiter Mieux »).

Enfin, concernant les aires d'accueil de gens du voyage, des crédits d'un montant de 1,9M€ sont à prévoir pour des agrandissements nécessaires en matière d'accueil tout en réalisant des travaux de conservation des équipements existants.

3/ L'aménagement communautaire

L'ensemble des opérations prévues dans le cadre des aménagements des espaces publics communautaires va mobiliser des crédits proches de 36 M€.

3.1 La voirie et l'espace public communautaire

Les travaux relatifs à la voirie communautaire sont présentés sous deux axes : le maintien/renouvellement du patrimoine puis les projets d'amélioration et de création.

Concernant le maintien en condition opérationnelle, c'est un budget de 13,15 M€ qui est ciblé sur ces opérations. Ce montant se décline principalement en une enveloppe de 5M€ pour la réfection des chaussées complétés par 1M€ destinés aux travaux sur les trottoirs.
L'éclairage public, facteur important de sécurité, sera doté de 4M€.
Pour 2018, une première enveloppe de 1M€ sera destinée aux opérations liées aux affaissements de carrières.
Par ailleurs, le patrimoine arboré sera doté d'un crédit de 0,3 M€ principalement destiné à l'établissement d'un diagnostic de l'état de ce patrimoine.

En complément, un crédit de 12,4M€ assurera le financement d'opérations d'amélioration et de création du patrimoine. Parmi celles-ci, on peut citer :

- 0,5M€ pour la poursuite des travaux de la place Fouillère à Conflans Ste Honorine
- 0,4M€ pour le projet Impasse du Muguet à Carrières sous Poissy
- 1M€ pour la voirie PSG dont le financement est principalement assuré par des subventions
- 1M€ pour le programme d'aménagements liés à la sécurité routière
- 1,89 M€ pour la requalification de voirie à Mantes la Jolie
- 3M€ pour le programme d'enfouissement des réseaux
- 3 M€ pour les travaux réalisés suite à des demandes des communes
- 0,5M€ pour deux projets d'extension de cimetières à Limay et Guerville

3.2 Gestion des Déchets

Au sein d'une enveloppe d'investissement de 2,54 M€, l'essentiel des investissements s'inscrivent dans la dynamique de mise en place de bornes enterrées, de travaux de génie civil de mise en sécurité et de l'achat d'un parc de bacs. L'important travail d'anticipation et de réflexion sur l'expression du besoin lors du lancement des nouveaux marchés a permis de réaliser d'importantes économies sans remise en cause du niveau de service.

3.3 L'environnement

2,54 M€ sont consacrés aux opérations portant sur la qualité de l'environnement.
Parmi les principales actions, celles contre la pollution sont dotées d'un crédit de 0,49 M€ qui alimenteront des études environnementales ainsi que sur la résorption des points noirs du bruit.
L'aménagement de sites préservant le milieu naturel sera doté de 0,1M€ pour les travaux sur le chemin des coteaux ou le parcours des Iles.
Des études seront également lancées sur le chauffage urbain pour 0,3 M€. La filière bio masse au travers des études pré opérationnelles Cœur Vert est financée à hauteur de 0,1M€. Le site du Cœur vert objet de ce projet doit auparavant faire l'objet de nettoyage et de sécurisation. Une enveloppe prévisionnelle de 1M€ est prévue à cet effet.

2018 doit permettre à la Communauté Urbaine de poser un premier diagnostic concernant la nouvelle compétence GEMAPI afin d'établir un programme pluriannuel d'actions et d'opérations qui seront à réaliser sur les sites les plus préoccupants. Le financement de ce programme sera assuré principalement par la taxe GEMAPI qui vient d'être instaurée pour 2018.

B - Les recettes d'investissement.

	RECETTES	BP 2017	BG 2017	RAR 2017	Crédits nouveaux	BP 2018
Chap. 021	Autof. complément.	8 945 000,00	26 903 741,97		22 446 588,47	22 446 588,47
Chap. 040	Amortissements	7 200 000,00	7 390 400,00		8 150 000,00	8 150 000,00
Chap. 041	Opérations patrimoniales	900 000,00	900 000,00		900 000,00	900 000,00
Chap. 024	Produits de cession	2 024 850,00	2 024 850,00		8 890 850,00	8 890 850,00
Chap. 10	Réserves		11 442 945,65		13 832 005,75	13 832 005,75
Chap. 10	Dotations et fonds divers	11 500 000,00	12 700 000,00	4 416 276,00	9 500 000,00	13 916 276,00
Chap. 13	Subv. invt. reçues	9 874 150,00	28 646 802,27	11 401 038,07	10 765 047,60	22 166 085,67
Chap. 20-23	Rembt avances					
Chap. 27	Autres immob. financières		877 050,19			
Chap. 4582x	Op. sous mandat (recettes)	132 000,00	211 992,00	20 000,00	100 242,00	120 242,00
Chap. 16	Emprunts et avances	45 665 000,00	30 000 000,00	20 000 000,00	34 125 600,33	54 125 600,33
Chap. 16	Dépôts et cautionnements	15 000,00	19 145,00		26 000,00	26 000,00
Total recettes investissement		**86 256 000,00**	**121 116 927,08**	**35 837 314,07**	**108 736 334,15**	**144 573 648,22**

Comme pour les dépenses, les recettes engagées mais non réalisées sur 2017 ont été reportées sur l'exercice 2018 pour un montant de 35,8M€ dont 20 M€ au titre d'un emprunt contracté en 2017 mais dont l'encaissement n'interviendra que courant 2018.

Les crédits nouveaux

Le financement des dépenses d'investissement se réalise par des prévisions de recettes affinées notamment en matière de subventions à recevoir.

Il convient de citer :

- des subventions versées par nos partenaires (6,27M€),
- les produits de cession (8,89M€), un important travail est réalisé afin de ne plus conserver dans le patrimoine communautaire les équipements inutiles à l'exercice de la mission
- le FCTVA (6,5€),
- la taxe d'aménagement (3 M€),
- les Attributions de Compensations reçues (4,5M€)
- l'affectation prévisionnelle de l'excédent de fonctionnement 2017 (13,83M€),
- les amortissements (8,15M€) ,
- les opérations patrimoniales (0,9M€),
- l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (22,45€)

Compte tenu du volume de dépenses et des recettes attendues, l'équilibre du projet de Budget Primitif 2018 est réalisé par une inscription prévisionnelle d'emprunt à hauteur de 34,1M€ (liées aux opérations 2018) complétés par 20 M€ (emprunts contractualisés en 2017).

2.2. Les budgets annexes eau et assainissement.

2.2.1. Le budget annexe eau potable

Le budget primitif 2018 eau potable s'élève à un montant total de 9,36 M€ pour les deux sections.

A – La section d'exploitation

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 4,71 M€ et se schématise ainsi :

DEPENSES		BP 2017	BG 2017	BP 2018	RECETTES		BP 2017	BG 2017	BP 2018
Chap. 011	Frais généraux	3 097 545,00	2 937 545,00	1 918 300,00	Chap. 013	Remb. charges pers.			
Chap. 012	Frais de personnel	300 000,00	300 000,00	380 000,00	Chap. 70	Produits du service	4 389 150,00	4 124 425,00	3 920 000,00
Chap. 014	Reverst AESN	236 150,00	346 150,00	70 000,00	Chap. 74	Subventions	59 300,00	59 300,00	
Chap. 65	Autres charges	40 000,00	200 000,00	155 000,00	Chap. 75	Autres produits	110 000,00	110 000,00	114 000,00
Chap. 66	Frais financiers	165 000,00	165 000,00	150 000,00	Chap. 77	Produits exceptionnels		953 576,40	
Chap. 67	Charges exceptionnelles	20 000,00	55 100,00	10 000,00					
					Art. 002	Résultat fonct. reporté		272 180,17	
					Art. 002	Résultat fonct. reporté transf.		1 264 738,41	
Chap. 042	Dotations amortissements	1 235 226,00	2 028 769,00	2 030 700,00					
Chap. 023	Autof. complémentaire	113 379,00	1 450 505,98		Chap. 042	Quote part subv transférées	648 850,00	698 850,00	680 000,00
Total dépenses d'exploitation		**5 207 300,00**	**7 483 069,98**	**4 714 000,00**	**Total recettes d'exploitation**		**5 207 300,00**	**7 483 069,98**	**4 714 000,00**

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se composent principalement des redevances perçues, des abonnements et des ventes d'eau pour 3,9M€ dont 3,82 M€ au titre des redevances, 0,02 M€ au titre des ventes d'eau et 0,07 M€ concernant les branchements.

Les dépenses de fonctionnement

En 2017, la compétence a pu être exercée sur le périmètre réel de la Communauté Urbaine, ce qui permet, pour 2018, d'ajuster au plus près les prévisions budgétaires. Les variations entre les postes de dépenses traduisent cette situation qui conduit à une réduction du volume global des dépenses réelles de 1,1M€.

Les prévisions de dépenses en matière d'achat d'eau ont été revues à la baisse (-0,37 M€) pour s'ajuster au plus près des besoins. Les frais d'études sont réduits de 0,27M€. De même, les charges de personnel qui sont portées à 0,38 M€ sont basées sur le réalisé 2017.

B – La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 4,64 M€ dont 0,1 M€ de crédits d'ordre à l'intérieur de cette section.

DEPENSES		BP 2017	BG 2017	BP 2018	RECETTES		BP 2017	BG 2017	BP 2018
Chap. 040	Subv invest transferées	648 850,00	698 850,00	680 000,00	Chap. 021	Autof. complément.	113 379,00	1 450 505,98	
					Chap. 040	Amortissements	1 235 226,00	2 028 769,00	2 030 700,00
Chap. 041	Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00	100 000,00	Chap. 041	Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Chap. 20	Immob. incorporelles	610 000,00	630 000,00	122 000,00	Chap. 10	Réserves		265 717,54	
Chap. 21	Immob. corporelles	155 000,00	517 110,72	315 000,00	Chap. 13	Subventions	166 000,00	272 100,00	100 000,00
Chap. 23	Travaux	3 827 080,00	3 955 471,27	2 812 600,00					
Chap. 16	Capital de la dette	585 000,00	585 000,00	615 000,00	Chap. 16	Emprunts et avances	4 311 325,00	2 048 726,25	2 413 900,00
					Art. 001	Solde d'exécution		172 388,97	
					Art. 001	Solde d'exécution transf.		148 224,25	
Total dépenses investissement		**5 925 930,00**	**6 486 431,99**	**4 644 600,00**	**Total recettes investissement**		**5 925 930,00**	**6 486 431,99**	**4 644 600,00**

Les dépenses d'investissement.

L'installation de décarbonatation de l'usine de Verneuil-Vernouillet (0,5M€), les travaux de réhabilitation du réservoir des Mureaux (0,25 M€) et les opérations de renouvellement des réseaux (0,9 M€) dépendantes du programme de voirie constituent les principales opérations prévues pour 2018.

Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par un virement de la section de fonctionnement de 2, 03 M€, les avances remboursables de l'AESN pour 0,1M€ et un recours à une inscription prévisionnelle d'emprunt de 2,41 M€.

2.2.2. Le budget annexe assainissement

Toutes sections confondues, le budget primitif 2018 Assainissement se monte à 62,53 M€ (25,40M€ en exploitation et 37,13M€ en investissement)

A – La section d'exploitation

Le budget d'exploitation du service s'équilibre à 25,40 M€, soit 0,283 M€ (1,13%) de plus que le BP 2017 et se schématise ainsi :

	DEPENSES		BP 2017	BG 2017	BP 2018	RECETTES		BP 2017	BG 2017	BP 2018
EXPLOIT.	Chap. 011	Frais généraux	12 935 652,00	13 511 588,00	11 243 500,00	Chap. 013	Remb. charges pers.			
	Chap. 012	Frais de personnel	1 869 300,00	1 869 300,00	1 570 000,00	Chap. 70	Produits du service	21 880 224,00	21 880 224,00	21 023 300,00
	Chap. 014	Reverst AESN				Chap. 74	Dotations, subventions	1 022 172,00	822 172,00	617 600,00
	Chap. 65	Autres charges	400 000,00	680 000,00	276 200,00	Chap. 75	Autres produits			
	Chap. 66	Frais financiers	1 400 000,00	1 852 673,65	1 700 000,00					
	Chap. 67	Charges exceptionnelles	30 000,00	51 031,13	220 000,00	Chap. 77	Produits exceptionnels		5 340 461,22	739 565,20
						Art. 002	Résultat fonct. reporté		1 644 608,19	
						Art. 002	Résultat fonct. reporté transf.		10 526 798,90	
	Chap. 042	Dotations amortiss.	8 162 000,00	8 162 000,00	9 100 000,00					
	Chap. 023	Autof. complémentaire	320 444,00	18 495 671,53	1 290 765,20	Chap. 042	Quote part subv transférées	2 215 000,00	4 408 000,00	3 020 000,00
	Total dépenses exploitation		**25 117 396,00**	**44 622 264,31**	**25 400 465,20**	**Total recettes exploitation**		**25 117 396,00**	**44 622 264,31**	**25 400 465,20**

Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation 2018 (22,380 M€) sont en baisse de 2,28% (0,52 M€) par rapport au budget primitif 2017.

Le produit de la surtaxe d'assainissement est budgété à 17,21 M€, la Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif à 1,28 M€, le reversement du budget Principal au titre des Eaux Pluviales à 1,60 M€. Les autres recettes prévues sont constituées de participations communales et de produits liés au traitement des boues à hauteur de 0,81 M€, de remboursements de créations de branchements pour 0,09 M€.
La stabilisation de l'assiette de facturation ainsi que la connaissance des volumes 2016 ont permis une appréciation plus réaliste des produits du service et conduit à une diminution globale de 3,92% (0,86 M€) par rapport au BP 2017.

Les subventions attendues correspondent aux primes d'épuration attribuées par l'AESN dont la baisse est anticipée à hauteur 0,405 M€.

Enfin, des produits exceptionnels sont prévus correspondant aux transferts de résultat de 3 communes pour un total de 0,74M€

Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation (15,01 M€) sont en baisse de 9,77% (1,63 M€) par rapport au budget primitif 2017.
L'exercice de la compétence sur le périmètre global de la Communauté Urbaine permet d'ajuster précisément les prévisions 2018.

Parmi les principales dépenses ont peut citer :
- les dépenses liées aux contrats d'exploitation à hauteur de 7,67 M€
- les coûts de l'épuration des effluents de Conflans à Cergy pour 2,02 M€
- les coûts d'entretien des réseaux, des postes de refoulements et des stations d'épuration estimés à 0,77 M€
- les études sur réseaux et études hydrauliques à concurrence de 0,27 M€
- les redevances des Voies Navigables de France pour 7 stations d'épuration pour 0,27 M€
- Des frais divers (électricité, outils, redevances SNCF, annonces, taxes...) évalués à 0,24 M€

Les charges de personnel sont prévues à hauteur de 1,57 M€.

Par ailleurs, sont prévues pour 0,27 M€, les charges liées aux conventions des syndicats de la CCPIF et de l'ex-CCCV.

Quant aux charges financières, c'est un montant de 1,7M€ qui est budgété sur la base des emprunts en cours.

B – La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 37,13M€, dont 1,1 M€ de crédits d'ordre.

	DEPENSES		BP 2017	BG 2017	BP 2018	RECETTES		BP 2017	BG 2017	BP 2018
	Chap. 040	Subv invest transferées	2 215 000,00	4 408 000,00	3 020 000,00	Chap. 021	Autof. complément.	320 444,00	18 495 671,53	1 290 765,20
						Chap. 040	Amortissements	8 162 000,00	8 162 000,00	9 100 000,00
	Chap. 041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	1 000 000,00	1 100 000,00	Chap. 041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	1 000 000,00	1 100 000,00
I	Chap. 10	Réserves		838 074,50						
N	Chap. 20	Immob. incorporelles	2 730 075,00	3 282 933,71	2 179 000,00					
V	Chap. 21	Immob. corporelles	1 935 361,00	7 031 825,33	1 246 000,00	Chap. 10	Réserves		6 096 787,18	172 854,39
E	Chap. 23	Travaux	15 146 790,00	21 563 926,87	24 687 200,00	Chap. 13	Subventions	5 412 102,00	7 953 608,33	1 765 600,00
S	Chap. 27	Autres immob. financières	147 716,00	847 958,13	24 130,00	Chap. 27	Autres immob. financières	24 101,00	24 101,00	312 158,51
T	Chap. 16	Capital de la dette	3 250 000,00	4 116 482,00	3 700 000,00	Chap. 16	Emprunts et avances	11 506 295,00	1 025 710,00	22 214 951,90
.	Chap. 45…..	Opérations p/comptes de tiers	204 781,00	1 044 781,00	1 178 550,00	Chap. 45….	Opérations p/comptes de tiers	204 781,00	2 069 685,49	1 178 550,00
	Art. 001	Solde d'exécution		383 690,88						
	Art. 001	Solde d'exécution transf.		309 891,11						
	Total dépenses investissement		**26 629 723,00**	**44 827 563,53**	**37 134 880,00**	**Total recettes investissement**		**26 629 723,00**	**44 827 563,53**	**37 134 880,00**

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 33,01 M€ dont principalement :

- La poursuite de l'opération de refonte de la STEP des Mureaux et des réseaux en amont pour 15 M€
- Des travaux sur les postes de refoulement budgétisés pour 5,29 M€
- Des travaux d'extension de réseaux pour 2,87 M€
- Des travaux de renforcement des conformités évalués à 1,60 M€
- Des travaux de réhabilitation estimés à 1,35 M€
- Des études nouvelles à hauteur de 1,94 M€ sur les Schémas Directeurs d'Assainissement des communes de Poissy, Villennes, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup, Andrésy, Verneuil, Vernouillet, Juziers, de l'ex SIARM (Si d'Assainissement de la Région de Montcient) ainsi que sur le secteur d'Epône-Mézières, sur le bassin d'apport de la STEP de Rosny et sur les déplacements de réseaux à Vernouillet et à Poissy.

Par ailleurs, le remboursement du capital de la dette est prévu pour 3,7 M€, montant en progression suite aux intégrations des emprunts liés aux transferts de la compétence assainissement des communes et syndicats.

Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement est assuré pour partie par 10,39M€ d'autofinancement (1,29M€ de virement de la section d'exploitation et 9,10M€ d'amortissement)
Les recettes d'investissement 2018 comprennent des subventions de l'AESN (0,47 M€) et du CD78 (0,39 M€) concourant au financement :
- du projet de mise aux normes des réseaux en amont de la STEP des Mureaux.
- des études des schémas directeurs d'assainissement
- des travaux d'extension de réseaux de Médan, Conflans-Sainte-Honorine et Andrésy
- des travaux de renforcement du réseau rue de Tessancourt à Meulan

- de l'opération de reconstruction du PR Souches à Achères

Il est aussi prévu une participation de 0,90 M€ de la SNCF dans le cadre d'une convention de financement des études et travaux d'extension du réseau d'assainissement liés au projet EOLE ainsi que le remboursement des opérations pour compte de tiers à hauteur de 1,18M€.

Sont également intégrées les recettes de TVA proportionnelles aux investissements programmés (0,1 M€ en crédits réels comme en opérations d'ordre).

L'inscription prévisionnelle de recours à l'emprunt est de 22,21 M€.

2.2.3. Le budget annexe RAF eau potable

Le budget primitif 2018 RAF eau potable s'élève à 4,34 M€ pour les deux sections (3,92M€ en exploitation, et 0,41M€ en investissement)

A- La section d'exploitation

Le budget d'exploitation s'équilibre à hauteur de 3,92 M€ et se schématise ainsi :

		DEPENSES	BP 2017	BG 2017	BP 2018		RECETTES	BP 2017	BG 2017	BP 2018
EXPLOIT.	Chap. 011	Frais généraux	1 139 130,00	1 572 630,00	1 189 600,00	Chap. 70	Produits du service	3 542 000,00	3 342 822,23	3 928 600,00
	Chap. 012	Frais de personnel	379 870,00	379 870,00	390 000,00	Chap. 74	Dotations, subventions		0,00	
	Chap. 014	Reverst AESN	595 000,00	1 773 100,00	744 000,00	Chap. 75	Autres produits	50 000,00	50 000,00	
	Chap. 65	Autres charges	1 270 000,00	1 320 000,00	1 360 000,00	Chap. 77	Produits exceptionnels		12 764,00	
	Chap. 66	Frais financiers	8 000,00	8 000,00	0,00					
	Chap. 67	Charges exceptionnelles	40 000,00	108 422,00	20 000,00	Art. 002	Résultat fonct. reporté		1 984 664,81	
						Art. 002	Résultat fonct. reporté transf.			
	Chap. 042	Dotations amortiss.	150 000,00	218 229,04	225 000,00					
	Chap. 023	Autof. complémentaire	10 000,00	10 000,00		Chap. 042	Quote part subv transférées		0,00	0,00
	Total dépenses exploitation		**3 592 000,00**	**5 390 251,04**	**3 928 600,00**	**Total recettes exploitation**		**3 592 000,00**	**5 390 251,04**	**3 928 600,00**

Les recettes d'exploitation

Estimées à 3,92 M€, et se composent principalement de :

- Vente d'eau aux abonnés : 1,42 M€
- Redevances assainissement collectif : 1,35 M€
- Redevances AESN : 0,93 M€

Les dépenses d'exploitation

Estimées à 3,70 M€ pour 2018, les dépenses réelles d'exploitation comprennent essentiellement les postes suivants :

- les achats d'eau (0,842 M€), les frais liés à l'entretien du réseau (0,210 M€) et des études et plans (0,04 M€).
- les frais de personnel stable à 0,39 M€
- Les reversements des redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte pour 0,15 M€.

B- La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 0,41 M€.

	DEPENSES		BP 2017	BG 2017	BP 2018	RECETTES		BP 2017	BG 2017	BP 2018
INVEST.	Chap. 040	Subv invest transferées		0,00	0,00	Chap. 021	Autof. complément.	10 000,00	10 000,00	
						Chap. 040	Amortissements	150 000,00	218 229,04	225 000,00
	Chap. 041	Opérations patrimoniales	5 000,00	5 000,00	0,00	Chap. 041	Opérations patrimoniales	5 000,00	5 000,00	0,00
	Chap. 20	Immob. incorporelles		0,00	10 000,00					
	Chap. 21	Immob. corporelles	145 000,00	152 000,00	93 500,00	Chap. 10	Réserves			
	Chap. 23	Travaux	15 000,00	303 794,97	310 000,00	Chap. 13	Subventions			
	Chap. 27	Autres immob. financières				Chap. 27	Autres immob. financières			
	Chap. 16	Capital de la dette		0,00	0,00	Chap. 16	Emprunts et avances			188 500,00
						Art. 001	Solde d'exécution		227 565,93	
	Total dépenses investissement		**165 000,00**	**460 794,97**	**413 500,00**	**Total recettes investissement**		**165 000,00**	**460 794,97**	**413 500,00**

Les dépenses d'investissement.

Les principales dépenses d'équipement consistent en l'acquisition d'un logiciel pour la facturation des travaux (0,01 M€), l'acquisition d'un véhicule (0,02 M€), des branchements de riverains (0,07 M€), la sécurisation du captage de Guitrancourt (0,035 M€) et des travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux (0,275 M€).

Les recettes d'investissement

Une inscription prévisionnelle d'emprunt prévu de 0,19 M€ vient compléter l'autofinancement de 0,23M€ (amortissement) pour assurer l'équilibre de la section d'investissement.

2.2.4. Le budget annexe RAF assainissement

Toutes sections confondues, le budget primitif 2018 RAF Assainissement se monte à 5,537 M€ (2,87 M€ en exploitation et 2,66M€ en investissement)

A – La section d'exploitation

Le budget d'exploitation du service s'équilibre à 2,87 M€.

	DEPENSES		BP 2017	BG 2017	BP 2018	RECETTES		BP 2017	BG 2017	BP 2018
EXPLOIT.	Chap. 011	Frais généraux	1 683 500,00	1 739 572,00	1 594 250,00	Chap. 013	Remb. charges pers.			
	Chap. 012	Frais de personnel	85 000,00	85 000,00	98 500,00	Chap. 70	Produits du service	1 951 500,00	1 726 500,00	2 082 000,00
	Chap. 014	Reverst AESN		24 000,00	24 000,00	Chap. 74	Dotations, subventions	75 000,00	75 000,00	60 000,00
	Chap. 65	Autres charges	105 000,00	105 000,00	105 000,00	Chap. 75	Autres produits	85 000,00	126 000,00	
	Chap. 66	Frais financiers				Chap. 77	Produits exceptionnels			
	Chap. 67	Charges exceptionnelles		489 800,00	10 000,00					
						Art. 002	Résultat fonct. reporté		1 978 851,99	
						Art. 002	Résultat fonct. reporté transf.			
	Chap. 042	Dotations amortiss.	980 000,00	980 000,00	980 500,00					
	Chap. 023	Autof. complémentaire		1 224 979,99	61 250,00	Chap. 042	Quote part subv transférées	742 000,00	742 000,00	731 500,00
	Total dépenses exploitation		**2 853 500,00**	**4 648 351,99**	**2 873 500,00**	**Total recettes exploitation**		**2 853 500,00**	**4 648 351,99**	**2 873 500,00**

Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation 2018 s'établissent à 2,14 M€ et intègrent principalement :

- redevances d'assainissement pour 1,35 M€
- reversement du budget principal au titre des eaux pluviales pour 0,33 M€
- contributions des communes (Follainville-Dennemont, Porcheville et Fontenay-Saint-Père) pour 0,24 M€
- participations forfaitaires pour l'assainissement collectif pour 0,09 M€
- remboursements des travaux de branchements pour 0,07 M€

Les primes d'épuration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sont estimées pour 0,06 M€

Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation 2018 s'élèvent à 1,83 M€ détaillées principalement comme suit :

- des frais d'exploitation de la STEP de Limay à hauteur 1,23 M€
- des frais d'entretien et réparation des réseaux pour 0,24 M€
- des charges pour études et plans estimés à 0,05 M€
- des redevances VNF et Port Autonome de Paris pour 0,06 M€
- des frais de personnel à 0,1 en 2018.

B – La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 2,66 M€.

DEPENSES		BP 2017	BG 2017	BP 2018	RECETTES		BP 2017	BG 2017	BP 2018
Chap. 040	Subv invest transferées	742 000,00	742 000,00	731 500,00	Chap. 021	Autof. complément.	0,00	1 224 979,99	61 250,00
					Chap. 040	Amortissements	980 000,00	980 000,00	980 500,00
Chap. 041	Opérations patrimoniales	136 000,00	136 000,00		Chap. 041	Opérations patrimoniales	136 000,00	136 000,00	
Chap. 20	Immob. incorporelles	150 000,00	160 075,00	102 000,00					
Chap. 21	Immob. corporelles	175 000,00	265 000,00	70 000,00	Chap. 10	Réserves		149 714,14	
Chap. 23	Travaux	450 000,00	1 306 603,24	1 622 500,00	Chap. 13	Subventions		214 202,00	
Chap. 27	Autres immob. financières				Chap. 27	Autres immob. financières			
Chap. 16	Capital de la dette	137 039,00	137 039,00	138 000,00	Chap. 16	Emprunts et avances	674 039,00		1 622 250,00
					Art. 001	Solde d'exécution		41 821,11	
					Art. 001	Solde d'exécution transf.			
Total dépenses investissement		**1 790 039,00**	**2 746 717,24**	**2 664 000,00**	**Total recettes investissement**		**1 790 039,00**	**2 746 717,24**	**2 664 000,00**

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées du remboursement du capital de la dette (0,14 M€) et des crédits d'équipement (1,8 M€).

Les principales dépenses d'équipement résultent du passage en phase opérationnelle des travaux sur le poste de refoulement Quai aux vins et sur le collecteur de la source Wilson prévus pour 1,33 M€

Les recettes d'investissement

Pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, l'autofinancement de 1,04M€ est complété par une inscription prévisionnelle d'emprunt s'élevant à 1,62 M€.

2.3. Les autres budgets annexes

2.3.1. Le budget annexe activités culturelles

Le budget primitif 2018 de ce budget annexe se chiffre globalement à 0,81 M€. Il ne comporte plus que le théâtre de La Nacelle suite à la rétrocession du cinéma Paul Grimault à la commune d'Aubergenville à compter du 1er janvier 2018. C'est pourquoi, ce budget est en diminution de -20,8% par rapport au budget global 2017 (soit -0,21 M€).

		DEPENSES	BP 2017	BG 2017	BP 2018		RECETTES	BP 2017	BG 2017	BP 2018
EXPLOIT.	Chap. 011	Frais généraux	400 665,00	400 665,00	340 065,00	Chap. 013	Remb. charges pers.			
	Chap. 012	Frais de personnel	300 000,00	300 000,00	241 000,00	Chap. 70	Produits du service	117 000,00	117 000,00	68 150,00
	Chap. 65	Autres charges	44 200,00	44 200,00	32 000,00	Chap. 74	Subventions	643 615,00	643 615,00	529 715,00
	Chap. 66	Frais financiers				Chap. 75	Autres produits			
	Chap. 67	Charges exceptionnelles	750,00	750,00	500,00	Chap. 77	Produits exceptionnels			
						Art. 002	Résultat fonct. reporté		63 350,98	
	Chap. 042	Dotations amortissements	12 000,00	12 000,00	1 300,00					
	Chap. 023	Autof. complémentaire	20 000,00	83 350,98		Chap. 042	Quote part subv transférées	17 000,00	17 000,00	17 000,00
	Total dépenses d'exploitation		**777 615,00**	**840 965,98**	**614 865,00**	**Total recettes d'exploitation**		**777 615,00**	**840 965,98**	**614 865,00**
INVEST.	Chap. 040	Subv invest transferées	17 000,00	17 000,00	17 000,00	Chap. 021	Autof. complément.	20 000,00	83 350,98	
						Chap. 040	Amortissements	12 000,00	12 000,00	1 300,00
	Chap. 041	Opérations patrimoniales				Chap. 041	Opérations patrimoniales			
	Chap. 20	Immob. incorporelles	13 000,00	8 000,00	95 000,00	Chap. 10	Réserves			
	Chap. 21	Immob. corporelles	147 800,00	157 157,79	83 000,00	Chap. 13	Subventions	145 800,00	24 800,00	193 700,00
	Chap. 23	Travaux								
	Chap. 16	Capital de la dette				Chap. 16	Emprunts et avances			
						Art. 001	Solde d'exécution		62 006,81	
	Total dépenses investissement		**177 800,00**	**182 157,79**	**195 000,00**	**Total recettes investissement**		**177 800,00**	**182 157,79**	**195 000,00**
	TOTAL	**DEPENSES**	**955 415,00**	**1 023 123,77**	**809 865,00**	**TOTAL**	**RECETTES**	**955 415,00**	**1 023 123,77**	**809 865,00**

A – La section d'exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 0,61 M€.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement intègrent :

- Des charges à caractère général pour 0,34 M€ dont principalement d'achats de spectacles (0,14 M€), de supports de communication et de leur diffusion (0,05 M€), du nettoyage des locaux (0,03M€), de l'entretien et de la maintenance du bâtiment et des équipements (0,02 M€), de locations de matériels (0,02 M€), de frais de gardiennage (0,02 M€) et de frais de réception (0,02 M€).
- Des charges de personnel pour 0,24 M€

Les recettes de fonctionnement

Hormis la quote-part annuelle de subventions d'investissement reçues transférée en fonctionnement (0,02 M€), elles comportent :

- Des produits de services pour 0 ,07 M€ recouvrant principalement les entrées de la billetterie (0,06 M€)
- Une subvention du budget principal d'un montant de 0,53 M€ permettant d'équilibrer la section de fonctionnement de ce budget annexe

B – La section d'investissement

La section d'investissement s'établit globalement à 0,19 M€.

Les dépenses d'investissement

On peut citer :

- 0,1 M€ de frais d'études en vue de la réhabilitation du bâtiment
- 0,09M€ de matériels pour notamment compléter et améliorer les équipements scéniques (achat de micros, système intercom, vidéoprojecteurs et objectifs, tapis de danse)

Les recettes d'investissement

L'amortissement des biens et la subvention d'équipement provenant du budget principal (0,2 M€) constituent les deux postes de recettes d'investissement.

2.3.2. Le budget annexe immobilier d'entreprises

Le budget primitif 2018 du budget annexe immobilier d'entreprises s'élève globalement à 3,904 M€.

	DEPENSES		BP 2017	BG 2017	BP 2018	RECETTES		BP 2017	BG 2017	BP 2018
FONCT	Chap. 011	Charges générales	2 131 109,00	2 175 109,00	1 455 050,00	Chap. 013	Atténuations de charges			
	Chap. 012	Charges de personnel	140 000,00	140 000,00	75 000,00	Chap. 70	Produits des services		7 000,00	7 000,00
	Chap. 65	Autres charges	20 000,00	68 000,00	50 000,00	Chap. 75	Autres produits	2 186 859,00	2 186 859,00	1 367 000,00
	Chap. 66	Charges financières	72 000,00	99 000,00	210 200,00	Ligne 7552	subv principal	341 250,00	1 196 750,00	1 012 250,00
	Chap. 67	Charges exceptionnelles	10 000,00	1 559 638,59	460 000,00	Chap. 77	Produits exceptionnels			
						Art. 002	Résultat fonct. reporté		752 873,89	
	Chap. 042	Dotations amortiss.	260 000,00	440 043,00	427 000,00					
	Chap. 023	Autof. complémentaire	30 000,00	29 312,30		Chap. 042	Quote part subv transférées	135 000,00	367 620,00	291 000,00
	Total dépenses fonctionnement		**2 663 109,00**	**4 511 102,89**	**2 677 250,00**	**Total recettes fonctionnement**		**2 663 109,00**	**4 511 102,89**	**2 677 250,00**
INVEST.	Chap. 040	Amort. subventions	135 000,00	367 620,00	291 000,00	Chap. 021	Autof. complément.	30 000,00	29 312,30	
						Chap. 040	Amortissements	260 000,00	440 043,00	427 000,00
	Chap. 041	Opérations patrimoniales	5 018 795,00	5 018 795,00		Chap. 041	Opérations patrimoniales	5 018 795,00	5 018 795,00	
	Chap. 20	Immob. incorporelles	6 900,00	6 900,00	2 000,00	Chap. 10	Réserves			
	Chap. 21	Immob. corporelles	10 000,00	16 000,00		Chap. 13	Subv. invt. reçues		870 732,61	295 000,00
	Chap. 23	Travaux	10 000,00	610 000,00	518 000,00	Chap. 13	Subv. invt. principal	47 400,00	47 400,00	490 350,00
	Chap. 16	Capital de la dette	150 500,00	235 000,00	406 350,00	Chap. 16	Emprunts et avances		0,00	
	Chap. 16	Dépôts et cautionnements	30 000,00	80 500,00	9 500,00	Chap. 16	Dépôts et cautionnements	5 000,00	18 000,00	14 500,00
	Art. 001	Solde d'exécution		89 467,91						
	Total dépenses investissement		**5 361 195,00**	**6 424 282,91**	**1 226 850,00**	**Total recettes investissement**		**5 361 195,00**	**6 424 282,91**	**1 226 850,00**
								0,00		
	TOTAL	**DEPENSES**	**8 024 304,00**	**10 935 385,80**	**3 904 100,00**	**TOTAL**	**RECETTES**	**8 024 304,00**	**10 935 385,80**	**3 904 100,00**

A – La section de fonctionnement

Le montant de la section de fonctionnement de ce budget s'élève et s'équilibre à 2,68 M€.

Les dépenses de fonctionnement

Elles sont principalement constituées des dépenses suivantes (hors dotations aux amortissements de 0,43 M€) :

- 1,45 M€ de frais généraux (dont les plus importantes sont : 0,64 M€ consacrés aux contrats de prestations, 0,11M€ de charges locatives, 0,07 M€ d'entretien des bâtiments, et 0,15 M€ de taxes foncières)
- 0,07 M€ de charges de personnel refacturées sur le budget principal
- 0,05 M€ d'autres charges de gestion courante
- 0,21 M€ de frais financiers
- 0,46 M€ de charges exceptionnelles dont 0,45 M€ de frais d'éviction concernant l'Hôtel d'Entreprise de Triel sur Seine.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles (hors la quote-part des subventions transférées) sont constituées principalement :

- des revenus des immeubles des différents sites (estimés à 1,37 M€)
- et de la subvention versée par le budget principal (1,01 M€)

B – La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 1,23 M€.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (0,94 M€) se caractérisent principalement par les travaux relatifs aux projets des incubateurs des sites d'Achères (0,19 M€) et des Mureaux (0,16 M€), ainsi que l'opération sur Mantes la Jolie avec 0,05 M€ dédiés à une partie des travaux (maîtrise d'œuvre).
A ces dépenses s'ajoutent 0,11 M€ de travaux sur le site Espace Confluence Conflans (étanchéité, descente pluviale, échelle à crinoline et garde-corps).

Le remboursement du capital de la dette se monte à 0,41 M€.

Les recettes d'investissement
Hormis les 0,43 M€ d'amortissements, les recettes d'investissement sont évaluées à 0,8 M€ dont notamment :

- 0,3 M€ de subventions relatives aux incubateurs (fonds européens et subventions de la région)
- 0,5 M€ de subvention d'équipement versée

2.3.3. Le budget annexe opérations d'aménagement

Ce budget retrace les opérations portant sur l'aménagement de zones d'activités économiques destinées à être commercialisées.

Le budget primitif 2018 de ce budget annexe porte uniquement sur la ZA de Gargenville. Il se monte globalement à 4,5 M€ et se résume comme suit :

	DEPENSES		BP 2017	BG 2017	BP 2018	RECETTES		BP 2017	BG 2017	BP 2018
FONCT.	Chap. 011	Charges générales	77 065,00	107 560,00	1 500 000,00	Chap. 70	Ventes de terrains			1 500 000,00
	Chap. 012	Charges de personnel	20,00	20,00		Chap. 74	Participations			
	Chap. 65	Autres charges	10,00	10,00		Chap. 77	Produits exceptionnels			
	Chap. 66	Charges financières								
	Chap. 67	Charges exceptionnelles								
	Chap. 043	Frais accessoires				Chap. 043	Transfert charges fin.			
	Chap. 042	Variations de stocks	912 660,00	912 660,00	1 500 000,00	Chap. 042	Variations de stocks	989 755,00	1 020 250,00	1 500 000,00
	Total	**dépenses exploit.**	**989 755,00**	**1 020 250,00**	**3 000 000,00**	**total**	**recettes exploit.**	**989 755,00**	**1 020 250,00**	**3 000 000,00**
INVEST.	Chap. 040	Stocks	989 755,00	1 020 250,00	1 500 000,00	Chap. 040	Stocks	912 660,00	912 660,00	1 500 000,00
	Chap. 16	Avances remboursables		277 050,19		Chap 16	Avances remboursables	77 095,00	107 590,00	
						Art. 001	Solde d'exécution		277 050,19	
	Total	**dépenses invest.**	**989 755,00**	**1 297 300,19**	**1 500 000,00**	**Total**	**recettes invest.**	**989 755,00**	**1 297 300,19**	**1 500 000,00**
	TOTAL DEPENSES		**1 979 510,00**	**2 317 550,19**	**4 500 000,00**	**TOTAL RECETTES**		**1 979 510,00**	**2 317 550,19**	**4 500 000,00**

A – La section de fonctionnement

Elle s'équilibre à hauteur de 3 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent les acquisitions foncières, études et travaux de viabilisation de la ZA de Gargenville valorisées pour un montant total de 1,5 M€. Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées des ventes de terrains pour un montant estimé à 1,5 M€.

La section de fonctionnement intègre également des crédits d'ordre entre sections (1,5 M€) pour effectuer les opérations de variation de stock.

B – La section d'investissement

D'un montant de 1,5 M€, la section d'investissement comporte uniquement des crédits d'ordre. Ils correspondent à la constitution du stock de terrains aménagés (dépenses) et à la diminution de ce stock suite à cessions (recettes).